

BON DE COMMANDE

Visite de classement d'un meublé de tourisme

(Un bon de commande par logement concerné par le classement)

1 | IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE et/ou DE SON MANDATAIRE (le cas échéant)

LE PROPRIETAIRE

Nom de l'organisme (Agence ou société)

Civilité : Madame Monsieur Nom et Prénom :

Adresse de facturation :

.....

Téléphone : Téléphone portable :

Email :

LE MANDATAIRE

Nom de l'organisme (Agence ou société)

Civilité : Madame Monsieur Nom et Prénom :

Adresse de facturation :

.....

Téléphone : Téléphone portable :

Email :

2 | INFORMATIONS SUR LE MEUBLE ET DISPONIBILITES POUR LA VISITE DE CLASSEMENT

- LE MEUBLE (Informations obligatoires pour identifier l'hébergement)**

Nom du meublé à classer :

Nom de la résidence : Etage : N° de l'appartement :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Surface totale du meublé :m² Nombre de pièces du meublé :

Capacité et classement **demandé** :personnes

Merci d'entourer la case concernée

Classement précédent (arrêté du 02/08/2010)	Non classé	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
<i>Indiquer le précédent n° de classement le cas échéant :</i>						
Classement demandé (arrêté du 24/11/2021)	-	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles

/!\ Bien prendre connaissance des critères exigés pour chaque catégorie de classement et selon la capacité. (Voir les critères dans les supports suivants : tableau de classement de meublés, guide de contrôle).

- VOS DISPONIBILITES POUR LE RENDEZ-VOUS DE VISITE**

.....

.....

.....

3 / TARIFS ET MODALITES DES VISITES et CONTRE-VISITE DE CLASSEMENT

TARIFS DE LA VISITE PAR MEUBLE

DEPLACEMENT INCLUS (-10% POUR LES PARTENAIRES *)

- De 1 à 2 pièces : 120 € TTC (108 € TTC *)
- De 3 à 4 pièces : 132 € TTC (119 € TTC *)
- De 5 à 6 pièces : 144 € TTC (130 € TTC *)
- Plus de 6 pièces : 156 € TTC (140 € TTC *)

La visite de contrôle aura lieu dans un délai de 3 mois maximum à réception du bon de commande par l'Office de Tourisme.

TARIFS DE LA CONTRE-VISITE PAR MEUBLE

DEPLACEMENT INCLUS (-10% POUR LES PARTENAIRES *)

- De 1 à 2 pièces : 96 € TTC (86 € TTC *)
- De 3 à 4 pièces : 108 € TTC (97 € TTC *)
- De 5 à 6 pièces : 120 € TTC (108 € TTC *)
- Plus de 6 pièces : 132 € TTC (119 € TTC *)

La contre-visite de contrôle doit impérativement avoir lieu dans un délai de 6 mois maximum à compter de la visite de contrôle. Elle sera programmée dans les 15 jours à réception du bon de commande par l'Office de Tourisme.

**Hébergeurs particuliers à jour de leur cotisation annuelle à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche – Hors hébergeurs professionnels et agences immobilières*

En cas de non-présentation du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé ou d'annulation de la demande de classement par le propriétaire et ce après la visite, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

PRECISIONS

- Notion de pièce d'habitation : Une pièce d'habitation est séparée des autres pièces par des cloisons fixes et doit disposer d'une surface minimale de 7 m², d'une hauteur sous plafond minimale de 1,80 m, avec un ouvrant sur l'extérieur. Une pièce qui ouvre sur des terrasses ou balcons avec des équipements de type véranda (avec ouvrants) est considérée comme une pièce d'habitation.
- Prérequis : Tout meublé ouvert à la location doit **obligatoirement** être déclaré en mairie, même s'il n'est pas classé.

4 / ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

- Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments, critères **exigés** dans le tableau de classement, le guide de contrôle et la note de clarification du guide de contrôle pour le classement demandé.
- Je certifie que le meublé concerné est **aménagé, meublé, décoré et équipé conformément à la catégorie demandée**
- Je certifie avoir compris que, lors de l'audit, le meublé doit être **présenté dans les mêmes conditions qu'une location** :
 - Propre et en bon état
 - Libre de tout occupant
 - Avec l'électricité en fonctionnement
 - Avec l'eau disponible
 - Avec le chauffage (en hiver)
 - Avec les lits faits (pour le 5*)
- J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente fournies.

Fait à Le

Nom et signature du propriétaire ou du mandataire

- En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche*

Merci de faire parvenir à l'Office de Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche Bourg Morel - 73260 VALMOREL :

- Ce bon de commande rempli, daté et signé
- Le récépissé de la déclaration du meublé en mairie
- Le CERFA n°11819*3 de demande de classement de meublé
- Un chèque à l'ordre de l'OTVVA ou par virement bancaire avec la référence : « Nom du propriétaire » – Class

RIB N°	FR76	1810	6008	1084	4617	6405	031	AGRIFRPP881
--------	------	------	------	------	------	------	-----	-------------

- Tous les documents utiles concernant votre meublé : plans de construction, certificat Loi Carrez, photographies...